

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
21 mai 2020  
n° 19 / 7864<sup>e</sup>  
pages 1033 à 1096

## CHRONIQUES / Contrat et obligations

La clause de conciliation : un régime à perfectionner !

> Liza Veyre

1046

La maxime *Nemo auditur a-t-elle* survécu  
à la réforme du droit des contrats ?

> Barbara Freleteau

1052

## ÉDITORIAL

1033 Droit, sectes, religions et pastafarisme, *Franck Laffaille*

## ACTUALITÉS

1036 État d'urgence sanitaire (légalité des délits) : renvoi de trois QPC

1037 État d'urgence sanitaire (prorogation) : censure partielle de la loi

1038 État d'urgence sanitaire (adaptation) : publication de quatre nouvelles ordonnances

## POINTS DE VUE

1040 Le Covid-19 et les contrats internationaux, *Bernard Haftel*

1042 Le gouvernement au secours des professionnels du spectacle et du sport, *Jean-Denis Pellier*

1044 Entre la chauve-souris et le pangolin ?, *Agathe Van Lang*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1058 Première chambre civile, *Isabelle Kloda, Céline Dazzan, Viviane Le Gall, Sophie Canas, Julie Mouty-Tardieu et Éloi Buat-Ménard*

1065 Deuxième chambre civile, *Nina Touati, Claire Bohnert, Stéphanie Lemoine, Édouard de Leiris et Nathalie Palle*

1074 **Panorama** : Droit uniforme de la vente internationale de marchandises, *Claude Witz et Ben Köhler*

1086 **Notes** : La réparation intégrale du préjudice à l'épreuve du parasitisme, *note sous Com. 12 févr. 2020, Jean-Sébastien Borghetti*

1092 Empiètement : une dose de proportionnalité ?, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 19 déc. 2019, Romain Boffa*

## ENTRETIEN

1096 Caroline Lequesne Roth – Covid-19 et applications de traçage :  
à la croisée des libertés et des technologies

DA|LOZ

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 0140645366  
Fax 0140645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUITBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1033

Droit, sectes, religions et pastafarisme



## ACTUALITÉS

1036

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Action civile (assistance de victimes  
d'infractions): objet statutaire  
de l'association, *Crim.* 22 avr. 2020

1036

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

État d'urgence sanitaire (légalité des délits):

renvoi de trois QPC, *Crim.* 13 mai 2020

État d'urgence sanitaire (prorogation):

censure partielle de la loi

État d'urgence sanitaire (adaptation):

publication de quatre nouvelles ordonnances

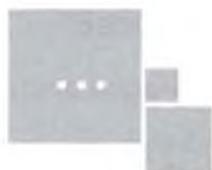
1039

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne:  
sociétés de classification et de certification  
des navires, *CJUE* 7 mai 2020

Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 4 juin 2020



## POINTS DE VUE

1040 Le Covid-19 et les contrats internationaux par Bernard Haftel

1042 Le gouvernement au secours des professionnels du spectacle et du sport par Jean-Denis Pellier

1044 Entre la chauve-souris et le pangolin? par Agathe Van Lang



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1046 La clause de conciliation: un régime à perfectionner! par Liza Veyre

1052 La maxime *Nemo auditur a-t-elle survécu* à la réforme du droit des contrats? par Barbara Freleteau

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1058 Première chambre civile par Isabelle Kloda, Céline Dazzan, Viviane Le Gall, Sophie Canas, Julie Mouty-Tardieu et Éloi Buat-Ménard

1065 Deuxième chambre civile par Nina Touati, Claire Bohnert, Stéphanie Lemoine, Édouard de Leiris et Nathalie Palle

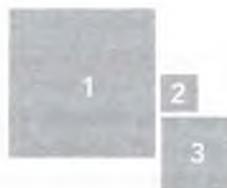
### PANORAMA

1074 Droit uniforme de la vente internationale de marchandises juillet 2018 – décembre 2019 par Claude Witz et Ben Köhler

### NOTES

1086 La réparation intégrale du préjudice à l'épreuve du parasitisme, note sous Com. 12 févr. 2020 par Jean-Sébastien Borghetti

1092 Empiètement: une dose de proportionnalité?, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 19 déc. 2019 par Romain Boffa



## ENTRETIEN

1096 Caroline Lequesne Roth – Covid-19 et applications de traçage: à la croisée des libertés et des technologies

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)